



OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Agence Nationale de l'Habitat (Anah) – Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

AVENANT N°057PRO075

A la Convention d'OPAH du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

Par délibération en date du 30 septembre 2021, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a approuvé la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

La convention d'OPAH a été signée entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et le Préfet de la Moselle, délégué de l'Anah, le 5 janvier 2022.

Cette convention doit être complétée par voie d'avenant relatif à la commune de Siltzheim située dans le Bas-Rhin, dont les dossiers sont instruits par la Collectivité Européenne d'Alsace et non par la délégation locale de l'Anah en Moselle.

Tels sont les objets du présent avenant.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représentée par Monsieur Roland ROTH, Président

Le Préfet de la Moselle, délégué départemental de l'Anah en Moselle,

La Collectivité Européenne d'Alsace, représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PERIMETRE D'INTERVENTION

L'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences composé de 38 communes est concerné par l'opération.

Le périmètre d'intervention de la Collectivité Européenne d'Alsace concerne 1 commune, celle de Siltzheim, située dans le Bas-Rhin.

Le périmètre d'intervention de la Délégation Locale de l'Anah en Moselle concerne les 37 autres communes.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

Pour les logements situés sur la commune de Siltzheim, les crédits sont réservés et les dossiers sont instruits par la Collectivité Européenne d'Alsace, selon les modalités en vigueur appliquées par la Collectivité Européenne d'Alsace.

La Collectivité Européenne d'Alsace transmet chaque année le programme d'action territorial à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Fait en 4 exemplaires,

A, le

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences
Roland ROTH

Le Président de la Collectivité
Européenne d'Alsace
Frédéric BIERRY



Le Préfet de la Moselle
Délégué départemental de l'Anah
Laurent TOUVET